

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 049_2021

Séance du vendredi 24 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un,
Le vendredi vingt-quatre septembre à dix-neuf heures trente ;

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Victor Dehaine, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 17 septembre 2021 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; M. Clément WALBROU, Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Thierry HENNION, M. ROSKOSCHNY Maxime, M. Franky SALON, Mme Virginie VASSEUR, Mme Brigitte DELANNOY, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

Mme Catherine Willems ayant donné procuration à Mme Jocelyne DURUT,
Mme Domitille DENEUVILLE,
M. Bertrand TRINEL ayant donné procuration à Mme Brigitte Delannoy,

Secrétaire de séance : M. Eddy ROLIN.

Fin de la séance : 20h51

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS – MISE A JOUR AU 1^{er} OCTOBRE 2021.

VU :

Le code général des collectivités territoriales ;

La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

CONSIDERANT :

La délibération n°032_2021 du 18 juin 2021 modifiant le tableau des emplois en date du 01/07/2021 ;

La nécessité de faire face au surcroît d'activité de la fin d'année, la quotité de travail d'un poste non permanent d'agent technique doit être augmenter et passer de 7/35^e à 15/35^e ;

ETANT PRECISE QUE ce poste permettra de garantir la continuité des services techniques de la commune et de pourvoir aux exigences de sécurité aux abords des bâtiments publics ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;

Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :

(13 voix POUR)

- **APPROUVER** la modification du tableau des effectifs de la collectivité à compter du 01/10/2021 comme suit :

Grade	Catégorie	Quotité de travail	Nombre de postes
EMPLOIS PERMANENTS			
Filière administrative			5
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	TC	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	TC	2
Adjoint administratif	C	TC	2
Filière technique			7
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	TC	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} Classe	C	33/35	1
Adjoint technique	C	TC	3
Adjoint technique	C	31/35	1
Adjoint technique	C	17/35	1
Filière sociale			2

ATSEM principal 2ème classe	C	TC	1
ATSEM principal 1ère classe	C	TC	1
Filière Animation			2
Adjoint d'animation	C	30/35	1
Adjoint d'animation	C	28/35	1
TOTAL DES EMPLOIS PERMANENTS			16
EMPLOI NON PERMANENTS			
Adjoint technique	C	15/35	1
Adjoint technique	C	TC	1
TOTAL DES EMPLOIS NON PERMANENTS			2

- **INSCRIRE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés au budget de l'exercice en cours (Imputation au chapitre 012 – Charges de personnel).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE

